



Pour le retrait du CPE et de la loi « Egalité des Chances » Pour les droits de la jeunesse populaire et des jeunes travailleurs

La loi « Egalité des chances » et la politique de la droite depuis 2002 impose des régressions sociales sans précédent. La jeunesse populaire et ouvrière est la première visée. En plus de l'abrogation du CPE et du CNE, mobilisons-nous pour améliorer la condition sociale des apprentis, des lycéens professionnels, des stagiaires ...

Les apprentis ne sont pas des chiens

Non à l'apprentissage à 14 ans

En même temps en entreprise et en formation dans les CFA, les apprentis ont des conditions très dures de travail et d'études. Cette loi va encore les aggraver. Avec le préapprentissage à 14 ans et l'apprentissage dès 15 ans, le gouvernement abaisse de fait l'âge limite de la scolarité obligatoire.

L'apprentissage est très inadapté aux plus fragiles : 1 contrat d'apprentissage sur 4 ne va pas à son terme, augmentant les sorties précoces sans qualification. Pour les jeunes des banlieues, cette mesure va les exclure davantage, à cause de la sélection drastique des apprentis par les entreprises d'accueil et des discriminations appliquées. L'apprentissage à 14 ans est aussi **une lamentable régression éducative et économique** : un nombre croissant de jeunes va être cantonné à la préparation du CAP puis à la sortie vers le marché du travail. Au contraire, il faudrait aider conduire le plus grand nombre vers le bac, notamment professionnel. L'idée de conduire 80 % au moins d'une génération au Bac est ici enterrée.

Interdiction du travail de nuit, le dimanche et les jours fériés pour tous les apprentis

Depuis la loi Borloo de Cohésion sociale, **le gouvernement rend possible le travail en entreprise des apprentis la nuit, les dimanches et jours fériés**. Les dérogations permettent même de faire travailler la nuit ou le dimanche des apprentis de moins de 18 ans. Le travail de nuit et le dimanche des enfants qui est abaissé à 14/15 ans dans certains secteurs. **Le pays régresse donc au 19^{ème} siècle ; la 1^{ère} loi interdisant le travail de nuit des enfants date de 1874 !** Dès 1919, l'Organisation Internationale du Travail a commencé à interdire le travail de nuit des moins de 18 ans. Le gouvernement sert uniquement l'intérêt des patrons avec le travail de nuit, le dimanche et les jours fériés des apprentis. La qualification du dimanche ou de nuit ne diffère pas du jour en semaine. Plus difficile encore sera la réussite des diplômés.

Indemnité de précarité pour les apprentis virés par leur entreprise

En cas de rupture du contrat d'apprentissage dans les 2 premiers mois, **l'apprenti n'a droit à aucune indemnité, même si la rupture intervient par pure convenance économique**. Ces ruptures de contrat **mettent par terre tout le parcours de formation des apprentis**. Après plusieurs ruptures, certains renoncent à aller au bout du cursus, grossissant ainsi le flot des sortants sans qualification. Pourtant, beaucoup choisissent l'apprentissage pour bénéficier d'une première autonomie matérielle ou pour subvenir aux besoins de leurs familles. La rupture du contrat fragilise le jeune, l'obligeant parfois à rechercher pendant des mois une nouvelle entreprise d'accueil. **Une indemnité de rupture de l'ordre de 20 % de la rémunération s'impose**.

Interdire aux patrons voyous d'embaucher des apprentis

Le fléau des ruptures de contrat d'apprentissage avant terme concerne aujourd'hui **près d'1 contrat sur 4**. L'apprentissage devient une voie particulièrement précaire, sans protection. Les taux de rupture sont considérables **dans certains secteurs ou entreprises (jusqu'à 50 % des contrats signés)**. L'apprentissage est souvent un simple outil pour employer une main d'œuvre docile et bon marché. Si une entreprise a été condamnée pour non respect du contrat d'apprentissage, il faut lui retirer le droit d'accueillir des apprentis et lui supprimer les cadeaux fiscaux. En 2006, 450 millions d'euros ont été accordés par la droite aux entreprises qui embauchent des apprentis, payés en dessous du SMIC et donc très « rentables »...

Les LEP dans la galère – Des droits pour les lycéens professionnels !

Rétribution obligatoire des stages d'application en entreprise

« Période de formation en entreprise » (PFE), les stages des lycéens professionnels sont obligatoires. Ils sont longs (de 2 mois environ en BEP à plus de 6 mois pour certains Bacs pros) et tournés vers l'application des qualifications. **L'entreprise d'accueil bénéficie donc une main d'œuvre en partie qualifiée. Il faut la rétribuer obligatoirement, surtout là où la création de valeur ajoutée est la plus manifeste (au niveau Bac pro).**

Allocation de formation pour les lycéens qui préparent le Bac pro

Cette revendication **globale d'un revenu de formation doit garantir aux jeunes une autonomie matérielle indispensable à une formation ou à une qualification plus élevée.** Pour l'accès aux filières qualifiantes à tous les niveaux, cette question de l'autonomie est la plus criante. **Seulement 1 jeune titulaire du BEP sur 2 poursuit son parcours jusqu'au Bac pro** pour des raisons matérielles. Ces jeunes sont souvent majeurs et issus de milieux très modestes. Ces freins matériels sont plus forts et la plupart des bacheliers professionnels capables renoncent aujourd'hui à faire un BTS pour gagner immédiatement leur vie.

Dans l'intérêt général, du pays et de la production, il faut sécuriser financièrement ces parcours qualifiants pour permettre au plus grand nombre d'aller au moins jusqu'au Bac pro.

Relance de l'enseignement professionnel public

La **stratégie du tout apprentissage du gouvernement** entraîne le **désengagement massif de l'Etat de l'enseignement professionnel public.** Depuis 2002, le gouvernement a supprimé le Ministère de l'Enseignement Professionnel et plus de 2000 postes d'enseignants en lycée pro alors que le nombre d'élèves inscrits s'est accru de 18.000 ! L'apprentissage est un moyen de privatisation progressive de toutes les voies d'accès à la qualification, comme le réclame les franges les plus libérales (assurances et finances dominent le MEDEF). Il y a urgence à relancer l'enseignement professionnel public pour accueillir tous les jeunes sans discrimination et de s'élever jusqu'au bac pro ou au-delà (BTS, licence pro). L'apprentissage trie au contraire les jeunes et rend beaucoup plus difficile l'élévation de la formation.

Les stages dans la misère – Des droits pour les stagiaires !

Rétribution de tous les stages d'au moins 1 mois au minimum à 50 % du SMIC

Rétribution des stages de plus de 3 mois au minimum à 80 % du SMIC

Ces revendications sont communes aux mouvements de stagiaires diplômés mobilisés contre l'exploitation. Il faut une grille de rétribution en fonction de la qualification du stagiaire et de la durée du stage.

Embauche obligatoire à partir de 6 mois de stage

Mesure de salubrité publique: transformer tous les stages de plus de 6 mois en contrats de travail.

Familles modestes pénalisées – Non au « Contrat de responsabilité parentale » !

La loi « Egalité des chances » pénalise les familles si un enfant est trop souvent absent à l'école. Les allocations familiales ou d'autres aides pourraient être retirées. Cette mesure **enfoncera un peu plus dans la précarité les familles qui ont déjà des problèmes avec leurs enfants.** C'est absurde car elle pénalisera au passage aussi les autres frères et sœurs. Les prestations doivent être accordées exclusivement en fonction des conditions sociales et non en fonction du comportement, sauf à instaurer un dangereux contrôle social.

Rejoins PRS !

« Pour la République Sociale » est une association politique d'éducation populaire qui milite pour le respect des droits républicains et pour l'union des gauches face au libéralisme et à la droite. Elle regroupe des citoyens venus de tous horizons et a été créée à l'initiative de Jean-Luc Mélenchon, ancien ministre de l'enseignement professionnel et porte-parole du Non à la constitution européenne.

www.pourlarepubliquesociale.com

prs31@wanadoo.fr

